



Épreuve de création réalisée à domicile - sujet internet
Cette épreuve vise à apprécier le potentiel de réflexion et de création des candidats.

SUJET

Y A PAS MOYEN

Les candidats doivent traiter le sujet avec la ou les techniques de leur choix.
Le type de rendu plastique présenté est libre.

Vos nom et prénom ne doivent apparaître sur aucun des documents demandés.

La réponse au sujet comprend :

- un fichier PDF de 5 pages maximum (capacité de 20 Mo) ;
- un descriptif non manuscrit du projet, d'une demi-page maximum (PDF), en français ou en anglais, expliquant les choix et le traitement du sujet ;
- à titre facultatif, un fichier audio ou vidéo d'une minute maximum (50Mo).

Rendu de l'épreuve

Les éléments du dossier sont à téléverser sur le **portail <https://sco.ensad.fr/>**

avant 16h00, heure de Paris, le mardi 14 avril 2026.

Le dépôt est possible à compter du 10 avril 2026 à midi.

Tout dépôt est définitif.

Les téléversements non terminés à 16h00 le 14 avril 2026 seront interrompus et invalides.

Vos identifiants vous ont été communiqués par e-mail.

Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers prend en compte la réflexion, la qualité de l'expression plastique et la cohérence du projet présenté.

Les éléments de l'épreuve d'admissibilité doivent être anonymes.

La possibilité de rédiger en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Les candidats s'engagent à ce que les éléments produits soient le résultat de leur travail personnel. Le non-respect des contraintes pour la constitution du dossier dématérialisé est éliminatoire (notamment le respect de l'anonymat).